

Les modalités d'accès aux études de kinésithérapie

Une licence avec un « accès santé » (LAS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un « accès santé » en kinésithérapie. Il vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'il a choisie lui permet de candidater à la filière kinésithérapie.

Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un « accès santé »

✓ **S'il valide sa 1^{re} année,**
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1^{re} année de LAS,**
il ne peut pas candidater en kinésithérapie

Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie

OU

Il poursuit en 2^e année de LAS

Il peut redoubler cette 1^{re} année sans « accès santé »

OU

Il peut se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple: option droit, option biologie, option langues...).

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des UFR de santé

✓ **S'il valide sa 1^{re} année,**
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1^{re} année,**
il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie

Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie

OU

Il poursuit en 2^e année de LAS

Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année. Il peut se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS).

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

Une licence STAPS ou biologie

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit sa licence

Il vérifie sur la fiche de présentation de la formation sur Parcoursup que la licence qu'il a choisie permet de candidater aux études de kinésithérapie.

Cette voie d'accès aux études de kinésithérapie est proposée par certaines universités

✓ **S'il valide sa 1^{re} année,**
il peut candidater en kinésithérapie

✗ **S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence,**
il ne peut pas candidater en kinésithérapie

Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie

OU

Il poursuit en 2^e année de licence

Il peut redoubler cette 1^{re} année

OU

Il peut se réorienter via **Parcoursup**

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante